LAURENAN

laurenan

Bulletin trimestriel d'informations communales
n°161 Avril 2012

Dans ce bulletin, nous vous présenterons une synthèse des 3 derniers conseils municipaux.

Nous profiterons pour faire un point explicatif sur le budget communal.

Vous prendrez connaissance **de l'état civil 2011**, **du calendrier des manifestations** et des **informations communales et diverses**.

Bonne lecture….

L'équipe de la commission « accueil, communication et vie culturelle »

Nadine MICHEL, Bernard ROUILLE et Karine POISSON

Mot du maire

Peut-être l'avez-vous déjà découvert dans la presse : j'ai choisi de me positionner dans le cadre des élections législatives, de rendre publique ce positionnement et même de jouer un rôle en tant que suppléante du candidat René LOUAIL, d'Europe Écologie. Après réflexions et aussi hésitations, j'ai fait ce choix et je souhaite vous en communiquer les raisons.

Je fais ce choix parce ce que j'ai envie de **participer aux réflexions, aux débats et aux choix de société** concernant mon territoire et mon pays et surtout je souhaite **donner l'envie à d'autres et notamment aux plus jeunes et aux femmes** de s'engager à leur tour.

La question a été pour moi : dois-je le faire alors que je suis maire ?

La réponse a été oui et j'ai pu l'expliquer au conseil municipal.

Je pense qu'il y a **des logiques différentes selon les élections.** Dans une élection municipale, notamment dans les petites communes comme Laurenan, il n'y a pas, selon moi, de logique de couleur politique. Au sein d'un conseil municipal, nous nous retrouvons au-delà des sensibilités politiques de chacun et **nous œuvrons ensemble pour l'intérêt de la commune.** Choisir des élus municipaux se fait plutôt sur les capacités des personnes à apporter à la commune.

Par contre, mon engagement dans la fonction de maire a un prolongement personnel avec une couleur politique.

Pour moi, il s'agit aussi d'une question de **loyauté et de transparence** de rendre publique mes attachements : je ne vais pas me cacher ! **C'est un engagement personnel et je n'engage pas la commune dans ce choix.**

Ce positionnement ne va rien changer dans ma fonction de maire : la campagne des législatives est courte, elle dure 5 semaines au cours desquelles je continue à assumer ma responsabilité de maire. Au cours de cette campagne, je ne vais pas changer non plus ma manière d'exercer cette fonction c'est-à-dire je continuerai à avancer en équipe, de manière collective avec les adjoints et l'ensemble du conseil municipal et je continuerai à être le plus possible dans une position d'écoute et de dialogue avec les habitants.

Je choisis de participer à la campagne d'Europe Écologie, auprès de René LOUAIL car je pense qu'il faut questionner notre mode développement et porter une vision d'avenir d'un autre développement juste, solidaire et écologique.

Je respecte l'opinion de chacun et j'espère que le rendez-vous des législatives permettra un débat sur le fond de nos problématiques actuelles et d'imaginer l'avenir.

Je profite de ce mot personnel pour vous exprimer mon bonheur d'être maire de Laurenan. Ce n'est pas de tout repos mais c'est une tâche passionnante. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous travaillons à dynamiser notre commune. Les nouvelles constructions en cours nous encouragent à continuer notre travail de recherche d'attractivité. Ce ne sont, bien sûr, pas que les élus qui travaillent, c'est vous tous qui œuvrez dans les associations, dans les relations de voisinage… pour une certaine ambiance chaleureuse et ouverte reconnue au-delà de notre commune.

Valérie Poilâne-Tabart.

Synthèse des 3 derniers conseils municipaux :

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont à la disposition du public en mairie, n'hésitez pas à venir les consulter.

Séance du 17 février 2012 :

Étaient présents : POILÂNE – TABART Valérie, DANIEL Laurent, POISSON Karine, MICHEL Nadine, GUEHENNEUX Jean René, POILVERT Alain, LELIEVRE Marc, CAILLIBOTTE Rémy, ROUILLE Bernard, OLLIVIER Jacqueline, HUE Roger, BRICHORY André.

Étaient absents : ROUXEL Pascal, POILVERT Jean Jacques (excusé)

BATIMENTS :

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

MAISON DE L'ANIMATION (anciennement LE BOUDEC) :

La commission animée par Jean Jacques POILVERT s'est rendu sur place. L'idée serait d'avoir :

- au rez-de-chaussée, **une grande salle avec une cuisine et des sanitaires** à disposition des associations avec possibilités pour celles-ci ou pour des particuliers d'organiser des petits repas (capacité 20 / 30 personnes). Le conseil municipal garde toujours l'idée de pouvoir installer un équipement numérique pour éventuellement accueillir des télétravailleurs.
- L'étage serait aménagé en tant que **salle de réunion** réservée pour les jeunes.

La Commission propose de consulter un architecte pour avoir une esquisse afin de **réaliser une maison passive (économie d'énergie)**.

Monsieur Stéphane RAYMOND, technicien à la CCHM (Communauté de Communes Hardouinais Mené) a été également sollicité pour nous accompagner dans ce projet.

Il est précisé que les normes handicapées ne s'appliquent pas pour l'étage dès l'instant que le rez-de-chaussée est accessible.

LOCAL TECHNIQUE

Actuellement les agents techniques ont commencé à libérer le garage en vue de le transformer.

Le plan, élaboré par les agents communaux délimite :

- un espace rangement
- un second espace réservé pour une douche
- un coin cuisine pour la prise de repas, de boissons avec un évier.

Ces aménagements suivent les préconisations données dans le cadre du document unique (D.U.), élaboré cet été par le Centre de Gestion.

Serge BARBE et Anthony BLANDEL (agent en remplacement de Linda Brunel) ont posé l'isolation et cloisonné les 2 pièces.

Les travaux de plomberie et d'électricité sont réalisés par une entreprise.

Infos : depuis le 1er avril, Linda BRUNEL est revenue de son congé maternité. Nous souhaitons bon vent à Anthony BLANDEL qui l'a remplacée pendant cinq mois.

Séance du 16 mars 2012 :

Étaient présents : POILÂNE – TABART Valérie, DANIEL Laurent, POILVERT Jean Jacques, POISSON Karine, MICHEL Nadine, GUEHENNEUX Jean René, POILVERT Alain, LELIEVRE Marc, CAILLIBOTTE Rémy, ROUILLE Bernard, HUE Roger

Étaient absents : ROUXEL Pascal, OLLIVIER Jacqueline (excusée), BRICHORY André (excusé)

ECOLE :

DEVIS HUISSERIES

Un devis de l'entreprise LESSARD de Laurenan pour le remplacement des huisseries à l'école au niveau de la garderie et du logement (façades nord et sud) est présenté aux membres du conseil municipal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser ces travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école (garderie et logement) pour les façades nord et sud.
- VALIDE les devis déposés par l'entreprise Didier LESSARD de LAURENAN pour un montant total de 9 046.85 euros TTC.

ECOLE :

DEVIS MUR

Monsieur Laurent DANIEL, Adjoint chargé des Bâtiments, indique au Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs maçons du secteur pour obtenir un devis pour la réfection du mur en bas de la cour de l'école. La SARL LE BRIX de PLUMIEUX a répondu et a déposé une proposition laquelle s'élève à 1 980.50 € HT, soit 2 368.68 euros TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser ces travaux de réfection du mur d'école.
- VALIDE le devis déposé par l'entreprise LE BRIX de PLUMIEUX pour un montant total de 2 368.68 euros TTC.

LOCAL TECHNIQUE :

AMENAGEMENT

Monsieur Jean-Jacques POILVERT, Adjoint, présente au Conseil Municipal les différents devis obtenus pour l'aménagement du local technique des employés communaux.

Le devis de Denis Matériaux de LA TRINITE-PORHOET (56) s'élève à 1 461.12 € HT, soit 1 747.50 euros TTC. Il comprend entre autres des portes, un escalier et des matériaux pour l'isolation.

Les devis de GR Énergies de MERDRIGNAC lesquels s'élèvent d'une part à 1 967.32 € HT, soit 2 352.91 euros TTC pour la partie plomberie et d'autre part à 1 570.04 € HT, soit 1877.77 € TTC pour la partie électricité. Le coût total est donc de 4 230.68 euros TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE que les travaux d'aménagement du local technique soient réalisés.
- VALIDE le devis déposé par l'entreprise Denis Matériaux pour un montant total de 1 747.50 euros TTC.
- VALIDE le devis déposé par Gr Énergies pour un montant total de 4 230.68 euros TTC.

Comprendre le budget communal :

Le budget est l'acte par lequel **les élus définissent et approuvent la politique fiscale et budgétaire pour l'année**. Il a été voté le 6 avril dernier. Avant de le présenter, voici quelques rappels et précisions sur ce dossier :

Qu'est ce qu'un budget ?

Toute politique municipale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements urbains et en campagne, a besoin de moyens financiers pour être mise en œuvre. **Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité.**
Il est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section investissement.

En plus du budget communal, le conseil municipal vote des budgets annexes sur des opérations d'investissements. Pour la commune de Laurenan, nous avons 3 budgets annexes :

- assainissement,
- lotissement,
- auberge du Ninian.

Plusieurs temps forts marquent le cycle budgétaire :

- **Le compte administratif** (le réalisé ou le compte de résultat) : il correspond à **la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année précédente**. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances d'une commune puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

- **Les orientations budgétaires** : dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat est organisé sur les orientations de la commune en matière financière. **Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'occasion de déterminer les marges de manœuvre et de cerner les choix pour l'année à venir**. Laurenan est une commune qui est dans une strate démographique qui ne l'oblige pas à avoir ces débats. Pour autant, le conseil municipal le fait ces dernières années. Il a eu lieu cette année en janvier.

- **Le budget primitif** (budget prévisionnel) : c'est un acte essentiel, il formalise le projet annuel, fixe les dépenses et les recettes de l'année.

- **Les décisions modificatives** : des ajustements de crédits sont parfois nécessaires en cours d'année pour tenir compte d'éléments nouveaux tels que des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

BUDGET COMMUNAL

Sous la présidence de Monsieur Laurent DANIEL, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2011 qui s'établit ainsi :

Pour la section de Fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 469 031.01 euros
- en recettes : 592 655.43 euros

Il fait apparaître un résultat excédentaire de : 123 624.42 euros

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 485 875.24 euros
- en recettes : 290 804.55 euros

Soit un résultat déficitaire de : 195 070.69 euros. Ce qui est tout à fait normal dans une section d'investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 171 512.08 euros et en recettes à 30 622.00 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2011.

AFFECTATION DES RESULTATS 2011

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif de l'année 2011, pour le budget communal, présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 123 624.42 euros.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires de la façon suivante :

Au financement de l'investissement (au 1068) : 123 624.42 euros.

VOTE DES TAUX ANNEE 2012

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux pour cette année 2012. Elle rappelle qu'il y aura, comme les années antérieures, un transfert de fiscalité à réaliser entre la Commune et la Communauté de Communes Hardouinais-Mené.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 17.81 %
- Taxe Foncière (bâti) : 21.87 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 88.30 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter les taux mentionnés ci-dessus pour l'année 2012.

Séance du 06 avril 2012 :

Étaient présents : POILÂNE – TABART Valérie, DANIEL Laurent, POILVERT Jean Jacques, POISSON Karine, MICHEL Nadine, POILVERT Alain, LELIEVRE Marc, CAILLIBOTTE Rémy, ROUILLE Bernard, OLLIVIER Jacqueline

Étaient absents : ROUXEL Pascal, GUEHENNEUX Jean René (excusé), BRICHORY André, HUE Roger (excusé)

Vote du budget primitif 2012 :

Il a été voté à l'unanimité des membres présents. Pour les élus, il s'agit de maîtriser le budget et de rester fidèles aux principes d'une saine gestion.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 659 052.11 €

En section d'investissement, le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 543 769.61 €. Les grandes lignes d'investissements traduisent ce que les membres du conseil municipal ont priorisé pour 2012 (DOB) :

- Effacement de réseaux au Châbre : 94 000 €
- PLU : 15 000 €
- Voirie : route de Launay Guen : 5100 €
- Travaux d'église, étude avant travaux : 10 000 €
- Aménagement cimetière : installation d'un columbarium : 10 000 €
- Maison de l'animation (ancienne maison le boudec, étude avant travaux) : 5000 €
- Site internet : 3000 €

Ainsi, l'investissement se porte cette année sur l'effacement de réseaux au Châbre avant d'envisager un nouvel aménagement. Nous mettons à l'étude la programmation de travaux notamment la « maison de l'animation » et l'église à réaliser en 2013.

Fête de la citoyenneté :

Samedi 17 mars, Madame Le maire, Valérie POILANE TABART accompagné de Jean Jacques POILVERT, Karine POISSON adjoints ainsi que Christian GABOREL ont accueilli en mairie **les jeunes nouveaux électeurs** nés en 1993 et 1994 afin de leur remettre un petit **livret de la citoyenneté** et leur carte d'électeur. Cinq des huit jeunes étaient présents à cette cérémonie. Ce temps a été à la fois convivial avec un temps d'échange avec les jeunes et solennel dans le rappel des droits et devoirs du citoyen.

50ème Anniversaire du « Cessez le Feu en Algérie »
Dimanche 25 mars 2012 : rassemblement cantonal à Laurenan :

Comme partout en France, Laurenan s'est souvenu du 19 mars 1962. Mais cette année, la Cérémonie cantonale présentait la particularité d'être le **50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.**
Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est ensuite rendu près de la nouvelle Stèle des Anciens Combattants. Cette stèle a, pour l'occasion, été inaugurée. Placée à côté du monument aux morts des deux guerres mondiales, ces deux monuments permettent d'identifier le lieu du souvenir. En fin de cérémonie, le curé de Plémet, Jean-Marc L'Hermite, a béni la stèle commémorant les différents conflits d'Afrique du Nord. Des lectures très émouvantes ont été écoutées dans le plus grand silence devant plus de 200 personnes. Madame le Maire, Valérie POILANE TABART, a rappelé **l'importance de se souvenir de ce moment marquant de l'histoire de France où plus de 30 000 jeunes soldats français trouvèrent la mort**. Elle a terminé son discours par un message de soutien et de solidarité aux enfants et aux familles qui ont été frappés à Toulouse et par l'enjeu de construire, par le dialogue et la recherche de la justice sociale, des relations pacifiées. Parmi l'assistance, on notait la présence du député Marc LE FUR, du sénateur Ronan KERDRAON, de la conseillère générale Régine ANGEE qui ont également pris la parole.
Guidées par Michel Chapin, président de la section locale des anciens d'Algérie, les personnalités citées ci-dessus ont procédé aux remises de médailles à M. CHERIAUX, croix du combattant ; MM. BRUNET, GAUDIN et RECOURSE, médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord ; Mr DUMOULIN, titre de reconnaissance de la Nation ; M. LUCAS, croix du combattant et titre de reconnaissance de la Nation ; MM. BINARD et LAUBE, médaille au porte-drapeau, et M. TERTRE, médaille au porte-drapeau avec palmes pour ses 30 années de présence

Le vin d'honneur servi à la Salle des fêtes a été offert par la Municipalité, suivi du repas organisé par la FNACA cantonal.

Gare aux petites incivilités :

Des incivilités récurrentes et de petites dégradations commises essentiellement dans le bourg ont été signalées en mairie : robinets ouverts, parterres abîmés, panneaux dégradés, etc.… Nous devons une nouvelle fois, regretter ces incivilités qui perturbent la vie de tout un chacun. Nous relevons des dégradations qui outre leurs coûts de réparation entrainent du temps de travail supplémentaire pour les agents municipaux. Ces jeunes ont été convoqués par Valérie POILANE TABART pour rappel à l'ordre : la municipalité est totalement dans la dissuasion, pas dans la répression. Ceci un message destiné surtout aux parents pour renforcer leur autorité sur leurs enfants afin que ces actes cessent.

L'association CONCORDIA revient cet été à Laurenan

En mars, le conseil municipal a validé les termes de l'accord de partenariat avec Concordia. La contribution de la commune sera de 3500 € (matériel et matériaux)

Afin d'organiser au mieux ce chantier qui se déroulera du 06 au 27 juillet 2012; en amont, nous organiserons 3 rencontres pour permettre à chacun de s'associer à cet événement :

1 – pour les habitants, les responsables d'associations, les membres du conseil municipal

2 – pour les jeunes

3 – pour les habitants en collectant des photos, des anecdotes sur le lavoir afin de faire une exposition.

La réhabilition du lavoir offrira une possibilité de balade dans notre bourg à proximité de la salle des fêtes. Nous vous espérons nombreux au cours des 3 semaines de chantier à rendre visite aux groupe de volontaire, à participer au temps de rencontre. C'est l'invitation à un été animé à Laurenan, à une dynamique relationnelle. Deux places sur le chantier sont réservées à des jeunes de Laurenan.

Vote par procuration :

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? **Votez par procuration**

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous. Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter.

Les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.

Toutes les informations pratiques sur **www.interieur.gouv.fr**

Information VEOLIA eau :

Le syndicat de la Vieille lande assure la distribution d'eau potable sur les communes de Gomené, Laurenan, et Plessala. **Il est géré par des élus des 3 communes** et assure les investissements nécessaires à la production et à l'adduction d'eau sur ces 3 communes. Pour notre commune, André BRICHORY est vice président du syndicat et Alain Poilvert et Jean René GUEHENNEUX y sont délégués. Le syndicat est propriétaire des 2 captages de la Bernardais et de la Motte es Ribourdouille à Plessala, des réservoirs du bourg de Plessala, de la vieille lande à saint gilles, et d'un réseau à Gologouët en Laurenan.

La gestion de l'entretien du réseau, du matériel et des relations avec les abonnés est confiée à un prestataire par un contrat d'affermage revu tous les 12 ans. Depuis 1973, la société Guidec, puis la SEEG de la Motte ont assuré ce service. En décembre dernier, à la suite d'un appel d'offres, la délégation a été attribuée à la société VEOLIA eau. Désormais, pour toute demande de renseignements, de branchement et réclamation concernant l'adduction d'eau potable. Les abonnés pourront contacter l'agence de Veolia eau à Langueux :

Téléphone : 0 811 902 902

Information nouveaux habitants : La collecte d'ordures ménagères :

Depuis 2008, le SIVOM collecte les ordures ménagères dans les bourgs uniquement lorsqu'elles sont présentées dans un container individuel. Pour les nouveaux habitants qui ne possèdent pas encore ces poubelles individuelles ; nous les invitons à prendre contact avec le SIVOM du Mené pour bénéficier d'un bac individuel gratuit. Une convention a été passée avec le détenteur qui précise notamment qu'en cas de déménagement le bac doit rester sur place.

Élagage du bois sur notre commune :

Les propriétaires de terrains situés en bordure des voies publiques, chemin et autres voies communales doivent procéder à l'élagage des arbres afin de ne pas perturber **le bon fonctionnement du réseau électrique et téléphonique** et pour permettre la bonne circulation des véhicules.

Logement locatif :

Un appartement T3 situé à l'ancien presbytère au 1 C rue de l'Argoat est disponible. Le loyer mensuel est de 263.13 €. Possibilité d'allocation logement. Pour de plus amples renseignements, s'adresser en mairie 02 96 25 67 00

Nouveautés médiathèque :

Régulièrement, la Médiathèque de Laurenan augmente son fond documentaire avec des **nouveautés.** Voici les derniers achats :

CD :

- Le bal des enfoirés 2012
- A la poursuite du bonheur M POKORA
- MDNA de Madonna
- bNRJ 200% hits 2012
- Grizzly de Louis BERTIGNAC

DVD :

- Les intouchables,
- the artist,

- Polisse ;
- twilight 4 ;
- tu seras mon fils ;
- le soldat dieu ;
- la couleur des sentiments

Roman adultes :

- Si c'était à refaire de Marc Levy
- Un jour sur la route, j'ai tué un homme de Bertrand Parent
- 3096 jours de Natacha Kampusch

Concours photos médiathèque :

Dans le cadre du **projet Boiséo**, un nouveau **concours photo** est organisé sur le thème du bois. Ce concours est ouvert à tous du 19 mars au 19 mai. Les photos peuvent être déposées aux heures d'ouverture de la médiathèque ou par courrier : 1 rue des lavandières ou par mail mediatequelaurenan@wanadoo.fr

Infos diverses

Zoom sur les maisons passives et positives

Dans le dossier maison de l'animation, nous vous avons évoqué le terme « maison passive ». Faisons un zoom sur ces nouvelles techniques d'économie d'énergie :

- Maison passive :

Une **maison passive** *(ou **habitat passif**)* caractérise une habitation dont la **consommation énergétique** au M^2 est très faible *(voir nul)*.

L'objectif de ses maisons est notamment de réduire la **consommation énergétique** lié au chauffage *(c'est pourquoi l'on parle aussi souvent de « maison sans chauffage »)* …

Une **maison passive** consomme entre 80% et 90% d'énergie de chauffage en moins qu'une construction existante.

Comment ça marche une maison passive ?

La conception d'un habitat passif se base sur six grands principes :

1. Isolation thermique renforcée, fenêtres de grande qualité.
2. Suppression des ponts thermiques *(c'est à dire les endroits où la chaleur s'échappe).*
3. Excellente étanchéité à l'air.
4. Ventilation double flux avec récupération de chaleur *(permet de gérer les flux d'air dans le bâtiment et de chauffer ou rafraichir l'air intérieur).*
5. Captation optimale, mais passive de l'énergie solaire et des calories du sol.
6. Limitation des consommations d'énergie des appareils ménagers *(eh oui, il ne faut pas gaspiller l'énergie économisée)*

Le coût d'une maison passive ?

Une maison passive coûte entre 10 et 20% de plus qu'une maison traditionnelle; mais l'investissement deviendra rentable après une dizaine d'années *(du fait des économies d'énergies).*

De la maison passive à la maison positive

La conception d'une maison positive reprend généralement les grands principes de la maison passive en y intégrant des équipements de productions d'énergie comme les panneaux photovoltaïques ou les pompes à chaleur, la rendant ainsi auto-suffisante

- <u>Maison positive :</u>

La maison positive ou maison bepos (bâtiment à énergie positive) est une maison qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

Le concept d'une maison positive reprend les principes suivants :

- l'enveloppe d'une maison positive est particulièrement bien isolée pour diminuer la consommation d'énergie de chauffage.
- la maison positive est bien orientée et bien agencée pour profiter au maximum des apports solaires en hiver.
- les systèmes de chauffage, de ventilation et de production ECS doivent être performants pour limiter au maximum leurs consommations énergétiques.
- La maison positive profite au maximum des énergies gratuites et renouvelables.
- La production d'eau chaude sanitaire est réalisée par un chauffe-eau solaire.

- L'installation d'un récupérateur d'eau pluviale et d'un système d'éclairage solaire à l'extérieur de la maison peut permettre de diminuer les consommations d'eau et d'énergie.
- Pour produire de l'énergie et rendre la maison "positive", la maison bepos est pourvue de panneaux solaires photovoltaïques et de micro-éoliennes. L'électricité générée est alors utilisée en autoconsommation ou peut être revendue.

Don du sang :

Pour donner son sang, il faut être **majeur et avoir entre 18 et 70 ans**.

Comment ça se passe ?

On prélève entre 400 et 500 ml de sang, en fonction du volume sanguin du donneur. **Une femme peut donner son sang 4 fois par an, un homme 6 fois, en respectant un délai d'au moins 8 semaines entre chaque don**. Les donneurs de groupe O, dits « donneurs universels », sont particulièrement recherchés car leur sang peut être transfusé à un très grand nombre de patients.

Toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité du donneur. Le volume prélevé est ajusté en fonction du volume sanguin circulant, et une personne en bonne santé récupère rapidement le volume sanguin ou plasmatique prélevé. Cependant, certaines personnes peuvent ressentir une sensation de malaise pendant ou après le don. Il s'agit le plus souvent d'une réaction de l'organisme appelée "malaise vagal". Il est important de boire avant le don, puis après le don afin d'aider l'organisme à récupérer rapidement. L'entretien avant le don vérifie votre état de santé car les personnes ayant des maladies cardiovasculaires ne doivent pas donner leur sang. Avant un don par aphérèse, un document d'information spécifique vous est remis vous informant des risques, même les plus rares, liés au prélèvement.

Il existe d'autres formes de don, dits « **par aphérèse** », qui font appel à une technique plus spécialisée : au moyen d'un séparateur de cellules, les différents composants sanguins sont triés. Seul celui dont on a besoin est prélevé et les autres sont restitués au donneur.

Pour savoir où et quand vous pourrez faire un don de sang, vous pouvez vous connecter sur www.dondusang.net, rubrique où donner pour connaître les dates et heures des rendez vous des dons organisés dans la région.

Horaire de passage de l'autocar :

La CCHM (Communauté de Communes Hardouinais Mené) met à disposition un autocar pour permettre aux habitants de Laurenan d'aller au marché le mercredi matin à Merdrignac.

Départ Laurenan : 8 h 55 Arrivée Merdrignac : 9 h 15

Départ Merdrignac : 12 h 00 Arrivée Laurenan : 12 h 20

Tarif unique : 4 € aller retour

Calendrier des manifestations :

Dimanche 22 avril et 6 mai 2012 : élection présidentielle

Dimanche 29 avril : bal club de l'amitié

Samedi 12 mai : cérémonie parents bébés

Dimanche 13 mai : commémoration du 8 mai

Lundi 14 mai : concours boules club de l'amitié

samedi 26 mai : fête du sport

Dimanche *10 juin et 17 juin :* élection législative

Vendredi 15 juin : voyage FNACA

Dimanche 24 juin : voyage Laur'Art

Samedi 30 juin : Vide Greniers Laurenan Évènements

Dimanche 01 juillet : concours de palets Laurenan Évènements

Du 06 au 27 juillet : accueil des jeunes internationaux : chantier CONCORDIA

Samedi 14 juillet : repas des classes « 2 »

Dimanche 22 Juillet : fête des chasseurs Saint Unet

Naissances 2011		
NOMS	**PRENOMS**	**DATE**
WUDJA	Anna	15 janvier
ROCABOY-DELHOMME	Cléo	19 février
SALAUN	Chloé	22 mars
BARBE - JAGU	Elouan	17 avril
BEAUSSE	June	17 mai
GREGOIRE	Arthur	04 juillet
LE MOIGN	Ewen	03 août
CHARTIER	Lucas	21 octobre
POSNIC	Yvann	29 novembre
RAULT	Adisson	17 décembre
RAULT	Louanne	17 décembre
BARBE	Elisa	25 décembre

Mariage 2011		
NOM PRENOM		**DATE**
LE MONNIER Léa	CHARTIER Nicolas	30 juillet

Décès 2011		
NOMS	**PRENOM**	**DATE**
ROCABOY	Dominique	04 janvier
TURBIN	Michel	08 janvier
CLERICE née POMPON	Paulette	02 février
LE GOFF née LE CORGNE	Germaine	02 mars
LEROUX	Bernard	06 mars
GOURMELIN	Camille	30 avril
MACE née RAULET	Michèle	06 mai
ROUILLE	Thierry	23 juillet
BINARD née CODBREUIL	Hélène	02 septembre
OLLIVIER née BRICHORY	Marthe	27 septembre
HUET née MOISAN	Marie	25 octobre
LERAY née LESSARD	Mauricette	31 décembre